



Les dictionnaires d'orthographe : analyses et propositions

Michel Mathieu-Colas

► **To cite this version:**

Michel Mathieu-Colas. Les dictionnaires d'orthographe : analyses et propositions. Cahiers de Lexicologie, Centre National de la Recherche Scientifique, 2010, 2 (97), pp.115-138. halshs-00560107

HAL Id: halshs-00560107

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00560107>

Submitted on 21 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Michel Mathieu-Colas

LDI – CNRS (UMR 7187)
Université Paris 13
m.mathieu-colas@wanadoo.fr

LES DICTIONNAIRES D'ORTHOGRAPHE :

ANALYSES ET PROPOSITIONS

Tous les dictionnaires de langue ont, d'une certaine manière, une dimension « orthographique », non seulement parce que les mots vedettes y sont représentés sous forme écrite, mais aussi parce que c'est une de leurs fonctions premières : les utilisateurs consultent le *Petit Larousse* ou le *Petit Robert* pour y vérifier les graphies autant que les significations¹.

La question se pose donc de savoir ce qui caractérise, plus particulièrement, les dictionnaires d'orthographe. Comment sont-ils structurés ? Quel est leur apport spécifique ? Pour avoir une vision précise de ce « genre » lexicographique, nous analyserons une dizaine d'ouvrages, avant de formuler quelques propositions.

Présentation du corpus

Nous avons dû opérer une sélection. Les ouvrages retenus, choisis autant pour leur intérêt propre que pour la diversité de leur présentation et de leur structure, nous semblent représentatifs de l'ensemble de la production².

Anti-fautes d'orthographe : 65 000 mots (Larousse, 2008)

Bescherelle. L'orthographe pour tous (Hatier, 2006)

BLED, Odette et Édouard (avec le concours de), *Dictionnaire d'orthographe* (Hachette, 1985)

DOURNON, Jean-Yves, *Le Dictionnaire des difficultés du français* (Hachette, 1996)

HUCHON, Mireille, *Encyclopédie de l'orthographe et de la conjugaison* (Livre de Poche, 1992)

¹ Le *Larousse de poche* de Claude et Paul Augé (1912), riche de 85 000 mots accompagnés de leurs définitions, avait pour sous-titre : « Dictionnaire d'orthographe et de prononciation », bien qu'il n'y eût aucun commentaire orthographique particulier.

² Nous ne ferons qu'une brève allusion au *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, publié sous la direction de Nina Catach : se situant sur un autre plan que les autres ouvrages, il fait l'objet d'une contribution spécifique au sein même de ce numéro. — Pour le tout nouveau *Dictionnaire d'orthographe et de difficultés du français* publié par Le Robert, voir le POST-SCRIPTUM à la fin de l'article.

JOUETTE, André, *Dictionnaire d'orthographe et expression écrite* (Le Robert, 1993)

Orthographe (Guides Le Robert & Nathan, 2001)

Guide de poche orthographe (Larousse, 2005)

SÈVE, André, *Ortho, dictionnaire orthographique* (Edsco, 1950)

SOMMANT, Line, *Dictionnaire d'orthographe* (Guides Pocket Classiques, 2005)

Vérifiez votre orthographe (Le Robert, 2008)

Du point de vue typologique, il est possible d'identifier trois groupes distincts : les dictionnaires élémentaires (simples répertoires), les dictionnaires « complémentaires » (associés à des guides), enfin les dictionnaires « commentés », plus développés.

1. Les dictionnaires élémentaires

Quatre ouvrages entrent dans cette catégorie : les dictionnaires de Bled et de Line Sommant, l'*Anti-fautes d'orthographe* de Larousse³ et le « correcteur de poche » paru chez Robert. Ils consistent essentiellement en listes de mots, assorties de quelques indications. Voici, à titre d'échantillon, le début des quatre dictionnaires :

BLED	SOMMANT	ANTI-FAUTES (LAROUSSE)	VÉRIFIEZ... (ROBERT)
à, prép.	a n.m.inv.	a n.m. inv.	a n. m. inv.; abrég. et symb.
a-, an-, préf.	à prép.	à prép.	A n. m. inv.; abrég. et symb.
ab absurdo, loc. adv.	aa n.m.inv.	aa n.m. inv.	à prép.
abaca, n. m.	abaca n. m.	abaca n.m.	abaca n. m.
abaisse, n. f.	abacule n.m.	abacule n.m.	abacule n. m.
abaisse-langue, n. m. inv.	abaissable adj.; abaissant, e adj. ; abaisse n.f. ;	abaissable adj.	abaissant, ante adj.
abaissement, n. m.	abaisse-langue n.m. ;	abaissant, e adj.	abaisse-langue n. m.
abaisser, v. tr., v. pron.	abaissement n.m. ;	abaisse n.f.	PL inv. ou abaisse-langues
abajoue, n. f.	abaisser et s' v.t. et pr. ;	abaisse-langue n.m. (pl. inv. ou abaisse-langues)	abaissement n. m.
	abaisseur, adj.m.	abaissement n.m.	abaisser v. tr. (conjug. 1)
	abajoue n.f.	abaisser v.t.	abaisseur, euse adj.
		abaisseur adj.m.	abajoue n. f.
		abajoue n.f.	

Nous n'insisterons pas, ici, sur les différences de nomenclature. Sommant affiche 55 000 mots, Larousse 65 000, Robert 64 000 et l'on observe des décalages. Plus importante, pour nous, est la structure de ces ouvrages.

³ Cet ouvrage est l'héritier d'une longue tradition : *Vocabulaire orthographique Larousse* (1938), *Vocabulaire orthographique : 50 000 mots du français courant* (1983), *Dictionnaire orthographique : les 50 000 mots du français courant* (1995), *Le vérificateur d'orthographe : 63 000 mots du français* (1998).

Le principe de base est fondamentalement identique. Les mots, présentés dans l'ordre alphabétique⁴, s'accompagnent d'un minimum d'informations considérées comme nécessaires, et notamment :

- la catégorie grammaticale (partie du discours, genre des noms, sous-catégorisation des verbes) ;
- le féminin des noms et des adjectifs variables ;
- les pluriels irréguliers (pour les noms simples) ;
- le pluriel des noms et adjectifs composés ;
- les homonymes de catégorie ou de genre différent.

Encore peut-il y avoir, même sur ces points, quelques lacunes, notamment dans le Bled : aucune indication pour le pluriel de *barman*, *aïeul* ou *match*. De même, pour les mots composés, il se borne à mentionner les cas d'invariabilité : on ne saura donc rien sur la flexion de noms comme *grand-mère* ou *terre-plein*...

À l'inverse, on trouve, ici et là, des informations complémentaires :

- les variantes, occasionnelles dans le Bled, plus nombreuses chez Sommant (*corn flakes* ou *corn-flakes* ou *cornflakes*) et dans le Larousse ou le Robert (*check-up* ou *checkup*, *garrotter* ou *garroter*), sans qu'il y ait nécessairement coïncidence (Sommant écrit *tan-sad* ou *tansad*, Larousse *tan-sad*, Robert *tansad*...). Ces deux derniers y ajoutent les graphies préconisées dans le cadre de la réforme de 1990, même si elles ne sont pas entrées dans l'usage⁵ (*oignon* ou *ognon**, *chauve-souris* ou *chavesouris**). Les mêmes observations vaudraient pour les variantes flexionnelles, qu'il s'agisse de mots simples ou de mots composés : *grand-mères* ou *grands-mères* (Larousse et Sommant) ; *chauffe-eau* : pl. inv. ou *chauffe-eaux** (Larousse et Robert).
- la prononciation des mots qui présentent une difficulté (Larousse, Sommant, Robert) ;
- quelques indications sémantiques en cas d'homonymie : là où Bled, Larousse et le Robert identifient seulement les deux genres du mot *aigle* (nm ; nf), Sommant précise : *aigle* n.m. (oiseau) / *aigle* n.f. (enseigne)⁶.

La conjugaison, quant à elle, a un statut spécial. D'abord parce qu'elle ne relève que partiellement de l'orthographe. Le fait d'écrire *il martèle* (plutôt que **il martelle*), ou bien, au subjonctif, *qu'il croie* (et non **qu'il croit*) est bien une pure

⁴ On notera une singularité dans le dictionnaire de Sommant : le respect de l'ordre alphabétique interfère avec un regroupement par familles de mots qui semble peu naturel : *bénir* v.t. ; *bénisseur*, *euse* adj. et n. ; *bénit*, *e* adj. ; *bénitier* n.m. se trouvent ainsi regroupés sous la vedette **béni-oui-oui** n.m.inv. !

⁵ Si le vocabulaire de Robert signale explicitement par un astérisque les graphies non usuelles, celui de Larousse pousse plus loin l'intégration en les présentant sans marque particulière.

⁶ Les mêmes spécifications valent pour certains mots rares, bien qu'il n'y ait plus, dans ce cas, de nécessité orthographique : « *abée* n.f. (ouverture moulin à eau) » chez Sommant.

question de graphie, dans la mesure où la prononciation n'est en rien affectée. Mais la conjugaison de *dire* (dans *vous dites*) ou d'*acquérir* (au passé simple : *ils acquirent*) est d'un autre ordre : **vous disez* ou **ils acquérissent* ne sont pas des fautes d'orthographe, ce sont des barbarismes perceptibles à l'oral. D'autre part, un certain nombre d'ouvrages consacrés à l'orthographe s'en remettent, pour la conjugaison, à des manuels spécifiques, si bien qu'ils s'autorisent à faire l'impasse sur cette dimension.

Quelle qu'en soit la raison, Bled ne dit rien de la flexion verbale et Sommant y consacre seulement une page d'annexe (note sur les verbes en *-eter* et *-eler*). En revanche, les autres dictionnaires prennent le soin d'indiquer, pour tous les verbes (Robert) ou seulement ceux qui présentent une particularité (Larousse), le paradigme dont ils relèvent, par un système de numéros renvoyant à des tableaux de conjugaison (présentés en début ou en fin de volume).

Cela nous conduit à évoquer « l'environnement » des dictionnaires, les introductions ou annexes éventuelles sur lesquelles ils peuvent s'appuyer. Il est, dans ce type d'ouvrages, réduit à sa plus simple expression : une brève annexe grammaticale en tête du Larousse contenant, outre les tableaux des conjugaisons, les principales règles de l'accord des participes et de formation du pluriel ; quelques « Éléments d'orthographe d'usage » en conclusion du dictionnaire de Bled ; une vingtaine de courtes annexes sur des règles grammaticales ou des particularités lexicales à la fin de l'ouvrage de Sommant ; enfin, dans le Robert, les noms d'habitants, les préfixes et suffixes et les tableaux de conjugaison, ainsi qu'un récapitulatif des règles d'accord du participe passé.

Ce sont là des compléments utiles. Mais l'essentiel est constitué par le corps même des dictionnaires, et c'est à ce niveau qu'il convient de les apprécier. Un premier bilan permet de faire apparaître, à partir d'un socle commun, leur spécificité : Bled est manifestement le plus sommaire, Sommant s'ouvre aux variantes et à la sémantique, tandis que Larousse et Robert accordent une large place aux « Rectifications ».

2. Les dictionnaires « complémentaires »

Nous appelons ainsi les lexiques qui accompagnent certains guides, manuels ou traités. Du point de vue structurel, ces ouvrages reposent sur la juxtaposition de deux types d'éléments : une partie théorique ou descriptive, exposant les règles et les particularités de l'orthographe française ; une partie alphabétique répertoriant les mots – quelle que soit son appellation (« dictionnaire », « lexique », « répertoire »...). Ils se différencient par l'absence ou la présence d'un lien entre les deux composantes.

2.1. Les structures disjointes

Nous prendrons pour exemples le *Guide de poche orthographe* publié chez Larousse et l'*Encyclopédie de l'orthographe et de la conjugaison* de Mireille Huchon. Chacun des deux ouvrages associe un ensemble de développements théoriques et un dictionnaire orthographique ainsi conçu :

GUIDE DE POCHE LAROUSSE	ENCYCLOPÉDIE DE HUCHON
a n.m. inv.	a nm inv.
à prép.	à prép.16-I
aa n.m. inv.	abaca nm
abaca n.m.	abacule nm
abacule n.m.	abaissable adj
abaissable adj.	abaissant, e adj
abaissant, e adj.	abaisse nf (en pâtisserie)
abaisse n.f.	abaisse-langue nm inv.
abaisse-langue n.m. (pl. inv. ou abaisses-langues)	abaissement nm
abaissement n.m.	abaisser vt, vpr
abaisser v.t.	abaisseur adj m, nm
abaisseur adj.m.	abajoue nf
abajoue n.f.	

C'est précisément le principe de cette « association » qui mérite d'être analysé.

Le cas du *Guide de poche* est à vrai dire le plus simple. L'ouvrage débute par 150 « fiches synthétiques » (élaborées par Françoise Rullier-Theuret) qui abordent de nombreuses difficultés lexicales ou grammaticales, depuis les abréviations jusqu'à la lettre et au son « z »... Le classement alphabétique de ces fiches favorise un mode de consultation de type dictionnaire, et le maillage est relativement fin, du fait de la multiplication des entrées et de la présence d'un « index des notions » particulièrement précis. Le reste de l'ouvrage – soit à peu près 50 % – est consacré au dictionnaire proprement dit (qualifié de « vérificateur d'orthographe ») riche de 65 000 mots.

Mais il s'agit ici d'un simple collage. En réalité, ce dictionnaire procède directement du *Vérificateur d'orthographe* publié par Larousse en 1998, avant d'être lui-même repris sous une forme autonome dans l'*Anti-fautes* dont nous parlions précédemment (il suffit de comparer nos deux échantillons). Aucun lien organique ne l'unit aux fiches de synthèse. Aussi bien, si ces dernières font écho à la « réforme orthographique » (« on écrira *imbécillité* avec un seul *l* comme *imbécile* ; *nénufar* au lieu de *nénuphar* ; *ognon* au lieu de *oignon* », p. 215), le « vérificateur » n'en tient aucun compte⁷. Preuve, s'il en était besoin, qu'il est fondamentalement déconnecté du reste du guide.

⁷ On a vu qu'en revanche, les graphies rectifiées sont présentes dans l'*Anti-fautes* de 2008 (voir *supra*, note 5).

Le lien est à peine plus sensible dans l'*Encyclopédie* de Mireille Huchon⁸. Le titre même de l'ouvrage indique bien qu'il ne s'agit pas d'un simple dictionnaire. Les trois premières parties sont d'ordre explicatif : (1) le « guide orthographique » est constitué de 26 entrées classées par ordre alphabétique, depuis les abréviations et les accents jusqu'au trait d'union et au tréma, en passant par les accords, les consonnes doubles, les homonymies, le pluriel des noms et des adjectifs, les préfixes, les suffixes, etc. ; (2) la conjugaison est décrite par un ensemble de tableaux précédés de quelques remarques générales sur le système verbal ; (3) enfin les pages consacrées au « système phonographique » permettent de préciser la relation entre phonèmes et graphèmes. Puis vient le « dictionnaire » proprement dit, qui représente plus de 60 % du volume global et comprend 55 000 mots. L'ouvrage se termine par un appendice consacré aux « tolérances et propositions officielles de rectifications » (arrêtés du 26 fév. 1901 et du 28 déc. 1976, *Rectifications* du 6 déc. 1990)⁹.

Le dictionnaire – dont la structure interne est semblable à celle des ouvrages précédents : une liste de mots accompagnée d'indications minimales – se trouve donc inséré dans un ensemble complexe. Pourtant, il développe peu de liens avec le reste de l'*Encyclopédie*. Les seules exceptions concernent les verbes difficiles (mis en relation avec les tableaux de conjugaison) et quelques cas particuliers (notamment les homonymes grammaticaux : voir l'exemple de la préposition *à*) assortis d'un renvoi aux paragraphes correspondants de la première partie : au total moins de 2 % des mots. Et s'il est fait mention, en fin de volume, des propositions de « Rectifications » et des « Graphies recommandées », elles ne sont généralement pas prises en compte dans le corps même du dictionnaire.

En résumé, ces lexiques associés à des guides fonctionnent sur le même mode que les dictionnaires élémentaires. Leur « environnement » est certes beaucoup plus riche, mais ils n'en tirent aucun profit dans la mesure où aucun lien ou presque ne les relie aux pages théoriques. Il en va différemment pour les deux titres suivants.

2.2. Les systèmes de renvois

Le Bescherelle Orthographe et le *Guide Le Robert & Nathan* illustrent, chacun à sa manière, les possibilités offertes par la combinaison d'un guide et d'un dictionnaire. Ils reposent bien, eux aussi, sur une juxtaposition, mais ils tissent des liens utiles entre les deux composantes.

⁸ Paru sous le titre *Encyclopédie de l'orthographe et de la conjugaison* en 1992, l'ouvrage a été réédité en 1997 et regroupé, la même année, avec une « Grammaire du français » de D. Denis et A. Sancier-Chateau, dans un volume de plus de 1300 pages intitulé *Encyclopédie de la grammaire et de l'orthographe*. Il en constitue désormais la deuxième partie, sous le titre « Orthographe et conjugaison » (pp. 589-1310).

⁹ La nouvelle version (voir la note précédente) introduit en outre, entre le dictionnaire et l'appendice, une liste des « Graphies recommandées par le Conseil supérieur de la langue française et acceptées par l'Académie française » (pp. 1273-1279).

Les deux ouvrages ont globalement la même structure, même si l'approche est différente¹⁰ :

- orthographe lexicale (les différentes graphies possibles pour chaque son, les lettres muettes, les signes auxiliaires...);
- orthographe grammaticale (les principales règles);
- listes utiles (homonymes, racines grecques et latines, etc.);
- « lexique » (*Bescherelle*) ou « répertoire orthographique » (*Robert & Nathan*)¹¹.

C'est cette dernière composante qui retiendra notre attention. Il est vrai que les deux nomenclatures sont beaucoup plus réduites et ne prétendent pas à l'exhaustivité : 23 000 mots pour le *Bescherelle*, 15 000 seulement pour le *Robert & Nathan* (où les mots sont « sélectionnés en raison de leurs particularités graphiques »). Mais les deux titres nous intéressent essentiellement par leur pratique des renvois :

<i>Bescherelle</i>	<i>Guide Le Robert & Nathan</i>
a.....1 304 313 357	à-côté , nm
a cap(p)ella.....252	à-coup , nm
a contrario252	abaissement , nm 51, 77, 114
a fortiori252	abandonner , v tr 40
à.....2 308 357	abasourdir , v tr
à-côté(s) m298	abat-jour , nm inv
à-coup(s) m298	abats , nm pl ; abattis , nm pl ;
ab intestat230	abattoir , nm 71
abaisse-langue m.235 298	abbatial , e, aux, adj 43, 114
abaissement11	abbaye , nf 43

Le *Bescherelle*, en réalité, cumule plusieurs systèmes. Le premier, le plus fréquent, renvoie aux pages relatives à l'orthographe d'usage (§ 1-252), et beaucoup de ces liens sont éclairants : les deux « g » de *aggravation* sont mis en relation avec les mots du même type (§ 133 : *agglomération*, *agglutiné*, etc.); le « h » de *exhumation* est comparé aux autres exemples de « h » intérieur (§ 235 : de *bonheur* à *transhumance*); la graphie « cqu » de *acquéreur* est rapprochée des formes semblables (§ 152 : *acquitter*, *grecque*...); etc. Dans le meilleur des cas, le renvoi débouche sur une explication cohérente : « *sch* indique une origine grecque (*schéma*) ou allemande (*schnaps*); *sh* indique une origine anglaise (*shérif*) » (§ 105).

Cela dit, l'intérêt des renvois n'est pas toujours évident : est-il bien nécessaire de souligner que *mou* commence par « m » (§ 163) et que *bol* se termine par « l »

¹⁰ Le *Bescherelle* procède surtout par listes, le *Robert & Nathan* est plus explicatif. On trouve en outre, dans le premier, une section de 5 pages consacrée aux propositions de « rectifications » (« tolérances orthographiques »), alors que le second les évoque, le cas échéant, au fil des paragraphes (accent circonflexe, trait d'union, etc.); mais elles ne sont reprises dans aucun des deux lexiques. Ajoutons, pour le *Robert & Nathan*, la présence d'un index final répertoriant des notions et des formes graphiques.

¹¹ Dans une édition antérieure du *Bescherelle* (1980), le « lexique » s'intitulait « dictionnaire orthographique ».

(§ 159), que *moteur* s'écrit avec « eu » (§ 58) et *peloton* avec « on » (§ 80), ou que *a fortiori* fait partie des mots invariables (§ 252) ? Le fait de vouloir indexer tous les mots, sans exception, a quelque chose de factice. À l'inverse, si un terme offre plusieurs particularités (par ex. *occurrence* : « cc » et « rr » ou *labyrinthe* : « y » et « th »), le système a tendance à n'en retenir qu'une seule. Lors même qu'un signalement paraît utile, on n'obtient pas toujours celui qu'on attend : *acquisition* et *exhortation* sont identifiés pour leur finale en « -tion » (§ 214) et non pour le graphème « cqu » ou le « h » muet ; *rationalisme* n'est retenu que pour la lettre « t » (§ 181), sans aucune allusion au problème du « n » ; et *phosphore* renvoie seulement aux mots terminés par « e » muet (§ 221) ! Il est certes utile de consacrer, dans la première partie, un paragraphe au redoublement du « b » (§ 110 : *abbaye*, *abbé*, etc. ; nous reviendrons plus loin sur cet exemple), mais, dans le répertoire lexical, des mots comme *kabbale* ou *lobby* s'abstiennent d'y renvoyer¹².

Les deux autres types de renvoi concernent, respectivement, l'orthographe grammaticale et la partie « vocabulaire ». Cela vaut notamment pour les homonymes (voir par ex. *a* et *à* [§ 357] dans le tableau ci-dessus), dont un grand nombre se trouvent ainsi reliés à la description présentée dans la troisième partie de l'ouvrage. Ces rapprochements sont bienvenus, bien qu'on puisse observer, ici aussi, quelques lacunes : certaines homonymies ne sont pas identifiées (par ex. *cahot/chaos/K.-O.*), d'autres, quoique décrites, ne sont pas rappelées dans le lexique (*détoner/détonner*, *exaucer/exhausser*).

On retrouve un système comparable dans le *Guide Le Robert & Nathan*, avec toutefois plus de souplesse dans la mesure où les renvois y sont moins systématiques : certains mots en sont dépourvus (*abasourdir*, *abolir*, *abondance...*), d'autres en comportent trois ou quatre (*abaissement*, *acception*, *accroître...*). Les liens, ici encore, sont souvent judicieux, avec un intérêt marqué pour la morphologie. L'adjectif *suffocant* invite à se reporter au § 102, où sont décrites les divergences entre participes présents et adjectifs verbaux (*convainquant/convaincant*, *provoquant/provocant...*). Les deux « l » de *illégal* trouvent leur justification dans le § 40 (doublement de la consonne à la jonction du préfixe et du radical). Et *misanthrope* vient prendre place parmi les mots d'origine grecque et latine (§ 215).

Mais tous les renvois n'ont pas la même utilité, comme l'illustrent les exemples suivants : *miniature* 39 (jamais *-nn-* après *-i-* dans un mot simple) ; *escalope* 63 ([ɔ] s'orthographe généralement *-o-*) ; *masquer* 102 (« on écrit généralement *-quer* à la finale des formes de l'infinitif... ») ; *jamais* 206 (mots invariables). Inversement, aucun signalement n'est prévu pour *millionième* (un seul « n »), *exorbitant* (absence de « h ») ou *ravioli* (problème du pluriel). Certaines omissions sont d'autant plus surprenantes que les explications sont disponibles dans le guide initial : le § 34 évoque la graphie *-ct* dans *succinct*, le § 36 identifie les mots terminés par *-aut* comme *artichaut*, mais les entrées du répertoire n'exploitent pas

¹² Il faut toutefois reconnaître que cette version du *Bescherelle* représente une réelle amélioration par rapport à celle de 1980. Les renvois y étaient beaucoup plus rigides et souvent moins pertinents.

ces liens. On observe aussi, comme dans le *Bescherelle*, des renvois mal ciblés : pourquoi signaler le § 30 pour *étymologie* (finale en *-ie*), alors que la vraie particularité, à en juger par les fautes commises, concerne l'absence de « h » devant « y » ? Ajoutons que certains renvois ne laissent pas d'être obscurs (en quoi *joaillier*, *ière* justifie-t-il un recours au § 30, consacré au « e » muet ?) ou difficilement praticables, du fait de la taille des paragraphes ciblés (voir notamment les numéros 34 et 40).

Cependant, ces réserves n'invalident en aucune façon l'intérêt du système, tel qu'il est pratiqué par les deux ouvrages. Elles en montrent au contraire les potentialités. Si la juxtaposition guide/dictionnaire qui fonde ce type de publication a un sens, ce ne peut être précisément que dans cette articulation entre le général (règles, explications, présentations synthétiques) et le particulier (annotation individuelle des mots)¹³.

3. Les dictionnaires « commentés »

Nous entrons dans un autre espace. Les articles de dictionnaires ne se réduisent plus à quelques indications sommaires mais s'enrichissent de commentaires chaque fois que cela est jugé nécessaire. Trois titres nous serviront d'illustration : les dictionnaires de Dournon et de Jouette (respectivement 50 000 et 70 000 mots) et l'inoubliable *Ortho* de Sève (35 000 mots¹⁴), vieux de soixante ans. Nous ferons abstraction des différences de couverture lexicale (Jouette est de loin le plus riche), pour nous concentrer sur les problèmes de structure.

À en juger par leurs intitulés, aucun des trois ouvrages ne prétend se limiter à l'orthographe. Rappelons le titre exact d'*Ortho* : *Dictionnaire orthographique. Orthographe d'usage, 35 000 mots de vocabulaire, règles usuelles de grammaire, de syntaxe, conventions diverses, à l'intention de tous ceux dont le métier est d'écrire...* L'ouvrage de Jouette s'est appelé successivement *Dictionnaire d'orthographe et de grammaire* et *Dictionnaire d'orthographe et expression écrite* (avant d'être repris dans un autre format comme simple *Dictionnaire d'orthographe*). Quant à celui de Dournon, il s'intitule *Dictionnaire des difficultés du français*, rejoignant par là un autre genre lexicographique (voir ici même l'étude de Gérard Petit), à cette différence près qu'il n'opère pas de sélection mais liste l'ensemble des mots¹⁵. Le

¹³ Les guides peuvent pratiquer aussi une autre forme de renvoi, par le biais des index : le *Guide de poche* Larousse et le *Robert & Nathan* énumèrent ainsi, de manière détaillée, des notions grammaticales et de nombreuses formes graphiques, en se référant au corps théorique des ouvrages. Mais il n'y a pas de communication directe et systématique avec les listes de mots : la finale *-ciel* est bien identifiée dans l'index du *Robert & Nathan*, avec renvoi au développement correspondant (§ 116), mais cette référence n'est pas répercutée sur tous les mots du répertoire (par ex. *circonstancier*).

¹⁴ Les éditions suivantes n'affichent plus que « 32 000 mots de vocabulaire ».

¹⁵ La première version avait pour titre *Dictionnaire d'orthographe et des difficultés du français* (1974), ce qui était d'une certaine façon plus explicite. Le nouveau dictionnaire (1996) s'enrichit d'ailleurs de quelque 10 000 mots ou expressions. Les entrées commentées sont précédées d'une puce, pour les distinguer des entrées simples.

champ de description se trouve donc élargi¹⁶. Il n'en est pas moins vrai que l'orthographe reste centrale dans les trois dictionnaires, à défaut d'être exclusive.

Il serait difficile de reproduire ici les premières entrées, comme nous l'avons fait précédemment : de *a* à *abajoue*, *Ortho* et le dictionnaire de Dournon s'étendent sur plus d'une page (en raison, notamment, des développements consacrés à la préposition *à*). À côté d'entrées simples, de très nombreux articles s'accompagnent de gloses plus ou moins détaillées :

ORTHO	DOURNON	JOUETTE
électro-aimant nm. Ro. Le trait d'union après électro n'est obligatoire que devant un mot commençant par une voyelle. Lorsqu'il s'agit d'un mot commençant par une consonne, il est préférable de le lier à électro sans trait d'union ; électrochimie...	marron n.m. <i>Des marrons glacés.</i> — Adj. de couleur inv. : <i>des tables marron</i> (rouge-brun). L'adj. s'accorde pour désigner autref., une esclave en fuite : <i>une négresse marronne</i> , auj. une personne exerçant illégalement une profession : <i>des médecins marrons.</i>	debout adv. [...] Ce mot est toujours invariable. Si l'on est tenté de le faire accorder, c'est parce qu'on le met souvent au voisinage d'adjectifs qualificatifs ou qu'on l'accole à un nom. <i>Ils étaient debout ou couchés. 20 voyageurs debout. Places assises, places debout...</i>

Encore ne s'agit-il là que d'un aspect des dictionnaires. Ils se révèlent, à l'analyse, d'une grande complexité, en raison de deux facteurs :

- d'une part, ils ne décrivent pas seulement l'orthographe lexicale mais s'intéressent tout autant à l'orthographe grammaticale (ainsi d'ailleurs qu'à la typographie¹⁷), ce qui n'était pas le cas des ouvrages précédents (les dictionnaires élémentaires n'en parlaient pratiquement pas, et les dictionnaires « complémentaires » se reposaient, pour la grammaire, sur les guides qui les précédaient) ;

- d'autre part, ils sont susceptibles de combiner plusieurs types de structures, grâce à l'interclassement des entrées : aux vedettes lexicales (mots de langue) peuvent s'ajouter des entrées d'éléments (un graphème, un préfixe...) et des articles thématiques (« les adjectifs de couleur », « le genre des noms »...), sans compter

¹⁶ Cet élargissement de la description au-delà de l'orthographe peut prendre plusieurs formes :
— Dournon, fidèle à son titre, aborde de nombreuses questions d'usage sans incidence graphique : « **discordant**, e adj. Qui rompt l'harmonie d'un ensemble. On ne peut donc dire sans référence à un ensemble qu'un homme a une **voix discordante* ; on emploie **désagréable**, **éraillée**, etc. » ;
— *Ortho* s'intéresse particulièrement aux constructions : « **frotter** vtr. Frotter les parquets, avec une brosse, du bout des doigts. Frotter deux choses l'une contre l'autre » ;
— Jouette multiplie les expressions : « **cause** n. f. Sans cause ; en tout état de cause ; être en cause ; faire cause commune ; agir en connaissance de cause ; prendre fait et cause ; à cause de. Avoir gain de cause. Pour la bonne cause. »

¹⁷ L'intérêt pour la typographie est indissociable, dans ce type d'ouvrages, des autres aspects. Rappelons qu'André Sève – l'auteur d'*Ortho* – était directeur d'imprimerie. Dournon, quant à lui, introduit au fil des mots de nombreuses remarques sous la rubrique « Typo » (voir aussi des articles comme « guillemet », « marque », « majuscule », « ponctuation »..., ainsi que les modèles de présentation proposés en appendice) et Jouette aborde cette question dans un certain nombre d'encadrés (« alinéas », « coupure de mots en fin de ligne », etc.). Les trois auteurs consacrent des tableaux détaillés aux signes de correction typographique.

d'éventuelles annexes. Chacune de ces structures mérite un examen, ainsi que les renvois qui peuvent les relier.

3.1. Les entrées lexicales

On y trouve différents types d'informations, et notamment :

a) Les **catégories de base** (déjà présentes dans les dictionnaires élémentaires), suffisantes pour les mots qui ne posent aucun problème, tels que : *abordage*, n.m. ; *abordable*, adj.

b) La mention des **variantes** (*gnole*, *gnirole*, *gnôle*, *gnaule* ou *niaule*). Jouette est le plus précis, bien qu'il n'intègre pas les « rectifications » de 1990 (non plus que Dournon)¹⁸.

c) L'indication de la **prononciation**, quand elle s'écarte des règles générales du code phonographique : même pour un mot courant comme *second*, Dournon et Jouette donnent une information phonétique.

d) Les **commentaires** proprement dits (comme dans les trois exemples du tableau précédent). Notons que, s'ils sont relativement rares chez Jouette, Dournon les pratique volontiers, ne serait-ce que pour souligner les particularités graphiques (« *cauchemar* : pas de *d* final malgré *cauchemardesque* » ; « *erroné* : 2 *r*, 1 *n* »), cependant que *Ortho* introduit de véritables sous-rubriques, telles que GRAM (explications grammaticales) ou Ro (remarques orthographiques : « Bonhomme prend deux *m*, bonhomie un seul »).

e) Les **exemples**. Ils permettent d'illustrer tel ou tel phénomène. Cette modalité est particulièrement fréquente chez Jouette, qu'il s'agisse de flexions (*Un logement exigu, une pièce exigüe*), d'accords (*Ils s'en sont aperçus. Les deux heures qu'ils ont couru*), de majuscules (*le Père éternel, l'Éternel [Dieu]*), de ponctuation (*Eh ! là-bas ! Eh quoi ! Eh bien ! [...] Eh, eh !*), etc.

f) Les **expressions**, qui prolongent les exemples tout en précisant l'écriture des syntagmes et des locutions : « Un bouton à fleur, une étoffe à fleurs. Un arbre en fleur. Un pot de fleurs » (*Ortho*). « En un tour de main ; en un tournemain. L'entreprise change de mains [...]. Un vote à main(s) levée(s) » (Jouette).

g) Le traitement approprié des **mots composés**, particulièrement complexes du point de vue orthographique. Lorsqu'il y a des séries, *Ortho* et Dournon ont tendance à opter pour le regroupement sous l'un des composants (plus d'une demi-colonne pour

¹⁸ Jouette explicite sa position dans l'article « L'orthographe française » (à l'ordre alphabétique ou en annexe selon l'édition) : « Car si les néographes ne manquent jamais de bonnes raisons, reconnaissons qu'on ne les écoute guère. [...] La dernière réforme, victime de ses ambitions et de ses incohérences, sombra dans l'oubli. » De manière moins abrupte, Dournon mentionne « les nouvelles graphies sanctionnées par l'Académie (jusqu'à la lettre H) ou l'usage », mais s'aligne, pour le reste, sur la position d'attente de Maurice Druon...

les composés sur *porte-*), tandis que Jouette les introduit directement dans la nomenclature (cette dernière solution permet l'ajout d'informations complémentaires).

h) Le traitement spécifique des **mots grammaticaux**, tout au moins ceux qui posent un problème orthographique, comme *même*, *quelque* ou *tout*. Ce dernier donne lieu à de longs développements (plus d'une page chez Dournon, et des tableaux complets chez Jouette et dans *Ortho*).

i) La description des **homonymes** (lexicaux ou grammaticaux), sous l'une ou l'autre des entrées, à moins de prévoir une entrée mixte spécifique, comme le fait Jouette pour **a/â** : « Il faut distinguer : 1° **a** [...]. 2° **à** [...] ». Cette description (particulièrement précise dans *Ortho*) implique généralement des explications d'ordre sémantique et/ou grammatical. *Ortho* et Jouette indiquent également les homographes hétérophones (« nous *notions* les *notions* »).

j) Le signalement des **paronymes**. Le fait de confondre *collision* et *collusion*, ou *conjecture* et *conjoncture*, n'est pas, à proprement parler, un problème d'orthographe (la différence est sensible à l'oral), mais on s'en rapproche indirectement. D'où l'intérêt d'un repérage des confusions possibles (Jouette leur consacre une double page, en plus des mentions à l'ordre alphabétique).

k) La référence aux **familles** de mots. Voir par ex. *Ortho*, s.v. *honneur* : « FAM. avec deux *n* : honneur, déshonneur, honnête, malhonnête... — avec un seul *n* : honorer, déshonorer », etc.

l) Les particularités de **conjugaison**, soit par référence à des tableaux (Jouette), soit par énumération directe des formes ou renvoi à des verbes-modèles, comme chez Dournon : « *mouvoir* : *Je meus, tu meus, il meut* [...] / *Je mouvais* / *Je mus*, etc. » ; « *émouvoir* → MOUVOIR sauf au part. p. *ému* (*u* et non **û*) ». *Ortho*, en 1950, associait les deux systèmes.

Il va de soi que ces différents types d'informations peuvent être librement combinés au sein d'un même article.

3.2. Les entrées d'éléments

En dehors des particularités propres à chaque mot, certaines informations gagnent à être factorisées pour être présentées de manière plus synthétique. Cette factorisation peut prendre deux formes : des entrées d'éléments ou des articles thématiques.

Les entrées d'éléments sont les plus originales puisqu'elles portent, non sur des mots entiers, mais sur certains de leurs constituants (graphiques et/ou morphologiques), dépassant ainsi les cas individuels pour atteindre un autre niveau d'information. On y trouve certaines lettres (par ex. « *g* » chez Dournon ou « *æ* » chez Jouette), des initiales (Dournon : *abb-*, *ag-* ; Jouette : *af-/aff-*), des préfixes

(*anti-*, *hypo-*...), des suffixes ou des finales (Dournon : *-oper* ; Jouette : *-aner/-anner*, *-oter/-otter*), etc. Cela permet de traiter de façon globale des caractéristiques communes à plusieurs unités. Le procédé n'est pas seulement économique, il offre par lui-même une meilleure perception des propriétés graphiques, qu'il s'agisse de repérer des régularités (le préfixe *inter-* est généralement soudé à l'élément qui suit) ou au contraire d'identifier des anomalies (distribution irrégulière des finales verbales *-oter/-otter*).

Toutefois, le procédé est utilisé de manière limitée, sinon arbitraire : Dournon commente *ag-*, quand Jouette choisit *af-* ; l'un opte pour *-oper*, l'autre préfère *-oter*... Ne serait-il pas possible de traiter avec le même soin l'ensemble des éléments ? Ajoutons qu'il est préférable que ce type d'entrées soit distingué typographiquement des entrées lexicales, ce qui n'est pas le cas chez Dournon¹⁹.

Allons plus loin : ne serait-il pas souhaitable, ayant décrit les éléments, d'y renvoyer dans la description même des mots ? Nous ne pouvons que suivre Jouette quand il consacre un article synthétique au groupe *-ional/-ionnal/-ionnel-*. Mais cette information risque de passer inaperçue, faute d'être signalée dans les mots correspondants (on chercherait en vain, à *confessionnal* ou *traditionalisme*, la moindre indication...). Il suffirait d'établir un lien pour que les graphies soient mises en perspective.

3.3. Les articles thématiques

On trouve par ailleurs, dans les trois dictionnaires, des articles de synthèse portant sur des thèmes lexicaux ou grammaticaux : les abréviations, les accents, les adjectifs, etc. Dournon les présente exactement comme les autres entrées (ils s'en distinguent seulement par leur longueur), se conformant en cela à la tradition des dictionnaires de difficultés²⁰. *Ortho* préfère regrouper l'information dans de grands tableaux (on en dénombre près de 50, totalisant plus de 200 pages !). Quant à Jouette, il se partage entre plusieurs formats, allant de petits encadrés (« les chiffres romains », « les mots dérivés », « les noms déposés »...) à des tableaux de plusieurs pages²¹.

Quelle que soit leur présentation, ces articles jouent le même rôle que les notices explicatives ou les « fiches synthétiques » caractéristiques des guides et des

¹⁹ Ni dans l'édition brochée du dictionnaire de Jouette. La présentation était plus satisfaisante dans les autres versions : ces articles y sont clairement séparés du reste par des filets horizontaux ou des encadrements.

²⁰ Le plus souvent, chez Dournon, le développement suit directement l'indication morphosyntaxique (« **comparatif** nm. En règle générale, des adj. ou des adv. ... » ; « **guillemet** nm. Les guillemets peuvent être employés... »), mais il y a parfois deux entrées distinctes : **adjectif** nm. || **adjectif (accord de l')**... ; à moins que, à l'inverse, le mot lui-même ne soit oublié : *italien* est omis, comme occulté par l'entrée **italiens (mots)**, tout comme le substantif *genre*, masqué par l'article **genre des noms**.

²¹ Il faut reconnaître que certains thèmes dépassent le champ de l'orthographe : le nom et le cri des animaux, les départements et les villes principales, les formules employées dans les lettres (*Ortho*) ; les noms de bateaux, les termes de botanique, les grades militaires (Jouette)...

manuels. Simplement, ils se trouvent insérés à l'ordre alphabétique, ce qui les met en valeur et permet d'y accéder plus directement. Faisant plus ou moins corps avec le dictionnaire, ils symbolisent, par leur intégration même, la complémentarité entre la description particulière des mots et les généralités.

3.4. Les annexes

Une autre formule consisterait à extraire les articles de synthèse pour les renvoyer en annexe. Jouette adopte cette solution dans l'édition de poche de son dictionnaire, où l'on retrouve, restructurés et allégés, une partie de ses encadrés et de ses tableaux. On rencontre cela, déjà, dans certains dictionnaires de difficultés (par exemple celui de J. Girodet 1981). Cette présentation est sans doute préférable pour les développements les plus longs : il peut être gênant pour la consultation d'entrecouper le dictionnaire par des tableaux interminables, comme il arrivait dans *Ortho* (20 pages pour les finales, une cinquantaine pour les verbes !). Elle convient tout à fait, par exemple, pour les tableaux de conjugaison.

3.5. Les renvois

Ces différents niveaux de présentation se prêtent parfaitement au jeu des renvois. Les liens externes, dont nous parlions à propos de certains guides, sont ici remplacés par des relations internes. Tous les renvois sont possibles : d'un mot vers un autre, ou vers une entrée thématique, ou vers un tableau ; d'une entrée générique vers une autre entrée ou vers un tableau, d'un tableau vers un autre :

TYPES DE RENVOI	ORTHO	DOURNON	JOUETTE
mot > mot	malle (v. <i>mal</i> hom.)	flegmon > PHLEGMON	bouette. Voir BOETTE
mot > entrée thém.		cime > ACCENTS PIÈGES	
mot > tableau	aggraver (v. <i>Initiales</i> I, ag)		monter > tableau PARTICIPE PASSÉ III, F, 10°
entrée élém. > entrée élém.			pico- > hecto-
entrée thém. > entrée thém.		féminin (genre) > GENRE DES NOMS	
entrée élém. > tableau			crypto- > tableau PRÉFIXES C
tableau > tableau	Adjectifs V-7 (possessifs) : <i>notre</i> et <i>votre</i> : « V. <i>Pronoms</i> 2, ro. »		LATIN > ADJECTIF I, A, 7°, C ; ADVERBE K, 2°, b

On peut seulement regretter que le système soit sous-utilisé. Pour prendre un seul exemple, dans le dictionnaire de Jouette, globalement bien construit, on ne trouve pratiquement aucun renvoi de mot vers l'un de ses constituants. Il est certes intéressant de proposer une entrée *-âtre*, *-iatre*, mais pourquoi ne pas la rappeler dans la description des mots correspondants (*brunâtre*, *gériatre*...) ? De même, on s'attendrait à ce qu'un verbe comme *s'époumoner* pointe vers l'entrée *-oner/-onner*. Le système n'est pas en cause, mais seulement sa mise en œuvre.

À notre connaissance, les dictionnaires les plus accomplis dans la gestion des renvois sont le *Dictionnaire historique de l'orthographe française* (sous la direction de Nina Catach) et *Le Robert Brio* (sous la direction de Josette Rey-Debove). Nous

ne les évoquerons que marginalement, puisqu'ils font l'un et l'autre l'objet d'une étude dans ce numéro. Mais il est bon de souligner la rigueur dont ils font preuve du point de vue qui nous occupe. Le *Dictionnaire historique* s'accompagne de 148 « paragraphes de synthèse » décrivant les principaux types de modifications (eux-mêmes complétés par une liste des mots relatifs à chaque type), cependant que, de façon symétrique, les entrées du dictionnaire font référence, chaque fois qu'il y a lieu, aux numéros des paragraphes appropriés : les liens fonctionnent donc bien dans les deux sens²². Dans *le Robert Brio*, ce sont les entrées morphologiques qui tissent les relations : non seulement on trouve sous -CURR- les mots contenant cet élément, mais, pour chacun d'entre eux (*concurrent*, *occurrence*, etc.), un renvoi est prévu vers l'entrée -CURR- elle-même. Cette pratique gagnerait à être généralisée, dans la mesure où elle assure une meilleure « circulation » à l'intérieur des dictionnaires.

4. Pour un dictionnaire « explicatif » de l'orthographe française

Nous voudrions, pour terminer, dessiner les contours d'un nouveau dictionnaire, qui intégrerait les acquis précédents tout en les développant et en les systématisant. Sans vouloir présenter ici un projet détaillé, nous nous concentrerons sur trois points qui nous paraissent fondamentaux.

4.1. Une approche systématique des particularités graphiques

On a pu voir que certains dictionnaires prenaient le soin de souligner, ici ou là, les particularités d'un mot. Ce signalement ne suffit pas, mais il est important et doit être opéré de manière rigoureuse. Il est indispensable, pour un mot comme *succinct*, d'attirer l'attention sur la présence du « c » (ou de la finale « ct ») ; de même pour le « n » simple de *rationalisme*, le « e » de *bouleverser*, le « h » de *exhaler* (ou son absence dans *exalter*), la finale de *cauchemar*, le « s » de *inclus* (contrairement à *exclu*), le « l » simple de *alourdir* (mais *alléger* avec deux « l »), la distribution des consonnes dans *annuler*, etc. Il n'est que d'observer les fautes réellement commises pour identifier les éléments sur lesquels doit porter l'attention. Constatant qu'un nom aussi banal que *steak* se rencontre, une fois sur deux, avec un « c » parasite, il convient, dans la description du mot, d'alerter le lecteur sur cette « tentation ». Or, si l'on soumet les dictionnaires de notre corpus à l'épreuve de ces douze mots, on constate qu'ils ne remplissent que partiellement cette fonction élémentaire. Il reste beaucoup de travail à faire de ce point de vue là.

Il conviendrait aussi d'être plus rigoureux sur les variantes graphiques : elles diffèrent d'un ouvrage à l'autre, ce qui est pour le moins regrettable s'agissant de dictionnaires orthographiques. Il faut reconnaître que les dictionnaires généraux ne sont pas mieux lotis : le *Petit Robert* de 2008 écrit *casher* ou *kascher* (« autre graphie : *cascher* »), là où le *Petit Larousse* de la même année propose *kasher*,

²² En réalité, le système des renvois est encore plus complexe et vise à assurer « la circulation totale de l'information dans l'ensemble de l'ouvrage » (N. Catach parle de « dictionnaire en réseaux »). Voir ici même l'article de Pascale Cheminée.

cashier ou *cachère* (une seule graphie commune²³). La question devra être reprise de manière plus cohérente.

Mais là n'est pas l'essentiel. Les particularités ne se limitent pas à des cas isolés, elles trouvent généralement un écho dans d'autres mots, par analogie ou par contraste, qu'il s'agisse d'homonymes, de paronymes, de familles lexicales : cet « écho », dans tous les cas, doit se traduire par des liens explicites entre les entrées, afin de permettre, autant que possible, une vision plurielle des graphies, pour mieux percevoir les régularités comme les anomalies.

C'est ainsi que *succinct* sera rapproché de *distinct* ou *instinct*, en observant tout à la fois les ressemblances (le « c » muet) et les différences (flexions ou dérivés). *Rationalisme* sera mis en parallèle avec *traditionalisme*, *nationalisme*, *professionnalisme*, avec un commentaire sur le statut variable du « n ». *Cauchemar* s'intégrera dans un tableau d'anomalies affectant la dérivation (*bazar/bazarder*, *abri/abriter*, *favori/favoritisme*, etc.²⁴). *Alourdir* et *alléger* seront l'occasion de réfléchir à la préfixation (le *ad* latin vs le *à* français). *Steak* trouvera sa place parmi les mots d'origine anglaise. Et ainsi de suite : il est peu de singularités qui ne puissent être traitées au sein de groupes de mots.

4.2. Une description rigoureuse des éléments

Parmi les procédés permettant de relier graphiquement les mots, il en est un que nous tendons à privilégier : il s'agit de l'introduction des éléments (graphiques et/ou morphologiques) comme entrées de dictionnaires. Nous les avons déjà rencontrés dans certains ouvrages, tout en regrettant leur insuffisance. Il convient à présent de justifier leur importance.

Prenons l'exemple du mot *abbaye*. S'il est intéressant de souligner la présence des deux « b », la remarque prend une autre portée lorsqu'on l'étend à plusieurs mots, à commencer par la famille (Dournon) :

abb- Les mots de la famille d'**abbé** prennent encore 2 b : **abbatial** [...] ; **abbatiale** [...] ; **abbaye** [...] ; **abbé** [...] ; **abbesse** [...].

Mais ne peut-on aller plus loin en introduisant à l'ordre alphabétique, une entrée -BB- (on a vu que le *Bescherelle* y consacrait un paragraphe), où l'on expliquerait, par exemple, que le redoublement de cette consonne, rare en français, se rencontre principalement dans des mots d'origine sémitique (et leurs dérivés) : *abbasside*, *abbé*, *kabbale*, *kibboutz*, *koubba*, *rabbin*, *sabbat*, *schibboleth*²⁵, quelques emprunts à l'anglais (*dribble*, *hobby*, *lobby*, *scrabble* et dériv.), et des cas isolés plus rares (*gabbro*, *gibbérelline*, *gibbeux*, *gibbon*, *labbe*) ? On notera par ailleurs, dans *abbaye*, le fonctionnement particulier du groupe -AY- (prononcé [ei], qu'on retrouve à

²³ La situation ne s'est donc pas améliorée depuis vingt ans (cf. Mathieu-Colas 1990 : 104).

²⁴ Voir le Guide *Robert & Nathan* p. 45.

²⁵ *Abbé* et *rabbin* viennent de l'araméen, *abbasside* et *koubba* de l'arabe, les autres mots cités sont empruntés à l'hébreu.

l'identique dans *pays*, *paysage* ou *paysan*. Le mot, à lui tout seul, se trouve ainsi mis en relation avec deux entrées génériques (-BB- et -AY-) qui permettent de mieux l'appréhender. Le va-et-vient entre les deux niveaux de description assure une meilleure compréhension du système graphique, jusque dans ses irrégularités.

Ce principe mériterait d'être généralisé, en introduisant dans la nomenclature tous les éléments problématiques, ce qui permettrait la multiplication des renvois :

- les lettres et groupes de lettres difficiles, avec éventuellement plusieurs degrés de représentation (une entrée générique « Y » n'exclut pas des entrées plus spécifiques, comme -AY-, -EY-, -OY-...) ; les lettres accentuées ; les consonnes doubles et plus généralement tous les graphèmes homonymes (-CH-, -SH-, -SCH-) ;

- les initiales et les préfixes, comme le A- privatif ou le IN- négatif (IL-, IM-, IN- ou IR-) : comparer A-*moral* et IM-*moral* ;

- les finales et les suffixes, avec leurs homonymes : -EUIL ou -UEIL (*écureuil* vs *orgueil*), -ILLER ou -ILLIER (*poulailler* vs *groseillier*), -OIR ou -OIRE, -TÉ ou -TÉE, etc. ;

- les préfixes et suffixes grecs : -ANTHROP- (dans *anthropologie* ou *misanthrope*), HIPPO- vs HYPO- ;

- les éléments morphologiques internes, dès lors qu'ils peuvent rendre compte de particularités orthographiques, comme certaines lettres muettes. Il ne suffit pas de noter que *exhumation* comporte un « h » muet (*Bescherelle*), il est plus intéressant d'identifier, en milieu de mot, le morphème -HUM- signifiant « terre » (*humus*, *inhumer*, *transhumance*...). Cela vaut aussi pour les éléments aujourd'hui dépourvus de signification et néanmoins identifiables du point de vue morphologique (morphèmes « fossilisés ») : le repérage de -HIB- dans *inhiber*, *exhiber*, *prohiber*, *rédhitoire* permet de comprendre la graphie. Il n'est pas jusqu'à l'absence de « h » dans un mot comme *exorbitant* qui ne puisse être interprétée par la morphologie (EX-ORB-). Nous rejoignons ici les principes du *Robert Brio*, mais en nous limitant aux seuls problèmes orthographiques : chaque élément problématique mérite de faire l'objet d'une entrée, à laquelle peuvent renvoyer tous les mots de même facture ;

- les éléments de composition. On a pu voir précédemment que les mots composés donnaient lieu à deux types de représentation : soit une entrée pour chaque unité lexicale, soit un regroupement autour de l'un des éléments (l'ensemble des composés sur *porte-*, chez Dournon). Il apparaît à l'analyse que les deux modalités sont complémentaires : la factorisation permet d'appréhender, de façon synthétique, le degré de cohérence (ou d'incohérence) de la série, concernant notamment la concaténation des éléments (soudure, trait d'union, disjonction), ce qui est particulièrement utile quand l'élément commun n'est pas en première position (comme il arrive pour les noms apposés²⁶) ; en même temps, le traitement mot par

²⁶ Composés formés sur *éclair*, *fleuve*, *limite*, *pilote*, etc. Il y a plusieurs dizaines d'éléments productifs, qui méritent de figurer comme tels à la nomenclature, comme le fait parfois le *Grand*

mot permet une représentation plus fine des variantes et des pluriels (cf. N. Catach 1981, M. Mathieu-Colas 1993).

4.3. Une approche lexicographique de l'orthographe grammaticale

L'orthographe grammaticale semble se prêter moins aisément que l'orthographe d'usage à un traitement dictionnaire. Comment représenter sous cette forme les développements consacrés par les grammaires à la morphologie verbale ou aux règles d'accord ? La disposition alphabétique n'est certes pas impossible mais elle implique, si l'on veut être précis, le recours à des articles d'une certaine étendue, comme ceux que l'on peut trouver dans le *Dictionnaire des difficultés* de Hanse (1983) : l'entrée *Participe passé* s'étend sur 18 pages...

Il faut accepter la distinction des genres. Un dictionnaire d'orthographe se définit d'abord par sa couverture lexicale et ne saurait rivaliser, en termes de grammaire, avec des ouvrages spécialisés. Il est toutefois possible d'y introduire (à l'ordre alphabétique ou en annexe) des présentations synthétiques sur tel ou tel problème grammatical : le pluriel des noms, l'accord du verbe ou de l'adjectif, les règles relatives au participe passé, etc. Les dictionnaires actuels le font déjà fort bien, quelle que soit la précision des analyses (3 pages petit format sur l'accord du participe dans l'*Anti-fautes* de Larousse, une dizaine de pages dans *Ortho*). Mais l'apport grammatical d'un dictionnaire ne se limite pas nécessairement à de grandes synthèses. Il est possible d'exploiter, de manière plus fine, les ressources offertes par la fragmentation des entrées et leur disposition alphabétique, et cette adaptation « lexicographique » peut s'effectuer selon plusieurs modalités.

D'abord, puisque la plupart des entrées sont constituées par des mots de langue, il semble naturel de mettre à profit ce dispositif pour y insérer les informations grammaticales. Cela concerne bien sûr les mots grammaticaux (*ni, tout...*), y compris les homonymies : même les segmentations peuvent être traitées à l'ordre alphabétique (*plutôt / plus tôt, on / on n', quelque / quel que...*). Mais bien d'autres entrées peuvent servir de support. Une chose est d'expliquer, de manière globale, les règles d'accord du participe passé des verbes pronominaux, une autre est de répondre de façon simple et directe à des questions relatives à un verbe particulier : « plaindre » (*elle s'est plainte*), « nuire » (*ils se sont nuï*), « s'arroger » (*elles se sont arrogé des droits*). Sans oublier toutefois d'établir un lien explicite entre les deux niveaux, en renvoyant, pour chacun des verbes, au paragraphe grammatical correspondant (*s'arroger* → § verbes pronominaux suivis d'un complément direct).

Une autre manière d'introduire les questions grammaticales consiste à aménager des entrées pour les désinences, comme pour les éléments dont nous parlions plus haut : ici, une vedette *-rai/-rais* pour évoquer spécifiquement le risque

Robert : « -CHOC Élément final de noms composés [...] : *Un discours-choc. Des prix-choc. Des mesures-choc. Une idée choc.* REM. Les composés s'écrivent avec ou sans trait d'union, et *-choc* y est généralement invariable. » (Voir aussi, dans le même dictionnaire, les entrées *-CLEF, -FICTION* ou *-TYPE.*)

de confusion entre le futur et le conditionnel ; là, une entrée *-ayer* pour présenter un type particulier de conjugaison ; ailleurs, la désinence *-ail, ails/aux* pour poser un problème relatif au pluriel²⁷. De très nombreuses questions morphologiques peuvent être traitées de cette façon, tout en communiquant avec les entrées lexicales (*payer* → *-ayer* ; *soupirail* → *-ail*).

Enfin, même pour les explications générales, rien n'empêche de segmenter l'information, ce qui facilite son insertion alphabétique dans le dictionnaire et favorise un autre mode de lecture. On ne parlera pas seulement, de manière globale, du « pluriel des noms », mais on se focalisera sur tel aspect particulier : quelques lignes suffisent à Dournon pour présenter le pluriel des « mots italiens », et cette brève notice gagnerait à être rappelée, par le biais des renvois, sous chacun des mots décrits. On isolera, de la même façon, les « adjectifs de couleur », tout en s'y référant dans les entrées correspondantes (*orange*, adj. inv. → *couleur [adjectifs de]*).

Nous retrouvons ainsi, d'une certaine manière, le même mode de fonctionnement que pour l'orthographe lexicale : les mots renvoient à des ensembles ou à des règles (avec leur lot d'exceptions), lesquels, à leur tour, nous ramènent vers les mots. C'est ce double mouvement qui est pour nous fondamental.

Ces quelques réflexions, sans prétendre être exhaustives, peuvent du moins poser les bases de ce que pourrait être un dictionnaire « explicatif ». Loin de se réduire à une succession de notations discontinues, il s'appliquerait au contraire à mettre en relation l'ensemble des éléments, en exploitant tous les liens possibles. Le mot écrit, sorti de son isolement, pourrait ainsi prétendre à une meilleure intelligibilité. C'est à ce prix seulement qu'un dictionnaire pourra contribuer efficacement à la compréhension et à la maîtrise de l'orthographe.

POST-SCRIPTUM

Ayant achevé la rédaction de cet article, nous prenons connaissance de la parution (septembre 2010) d'un nouvel ouvrage publié par Le Robert : *Dictionnaire d'orthographe et de difficultés du français* (rédaction : É. Trouilleux et G. Moinard). Il prend explicitement la suite du *Dictionnaire d'orthographe et d'expression écrite* d'André Jouette (1993) – à qui il est rendu hommage – et rappelle, par son titre, la première version du dictionnaire de Dournon (1974).

Cette nouvelle publication, totalisant 1144 pages, se distingue par la richesse de la nomenclature (environ 84 000 mots) et la prise en compte systématique des Rectifications de 1990. Autre signe de modernité : il se réfère, pour le féminin des noms (par ex. *mannequin, ine*) au *Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions* et à l'Office québécois de la langue française. L'ouvrage est complété par quelque 230 pages d'annexes, présentant successivement les grands principes de l'orthographe grammaticale (« Grammaire et usage »), les tableaux de conjugaison, des « articles

²⁷ Les index de certains guides peuvent donner une idée d'une telle nomenclature. Cf. *supra*, note 13.

linguistiques » sur la formation des mots et les rapports entre son et graphie, les principales figures de style, un exposé détaillé des « réformes de l'orthographe » (sous la plume de Claude Gruaz, comme les articles linguistiques), ainsi qu'un « guide typographique » (mis au point par Annick Valade).

Du point de vue de la structure interne, ce dictionnaire est comparable aux trois ouvrages « commentés » que nous avons analysés (*Ortho*, Dournon et Jouette). On y retrouve les principaux types d'informations déjà décrits (catégories grammaticales, flexions, variantes, etc.), avec de multiples remarques consacrées aux particularités orthographiques ou syntaxiques : problèmes de genre (*en-tête* : « ce mot est masculin »), solécismes (*pallier à* « est fautif »), verbes défectifs, féminisation des titres, emploi de la majuscule, prononciations difficiles, indication des homonymes et, moins systématiquement, des paronymes (*conjecture/conjoncture*, mais non *collision/collusion*), etc. De nombreuses fautes potentielles font ainsi l'objet d'un avertissement, qu'il s'agisse de l'orthographe lexicale (*exubérant* : « ne pas écrire **exhubérant* ») ou de l'orthographe grammaticale (tous les verbes pronominaux offrent un exemple d'accord au participe passé : *elle s'est plainte auprès de la direction*).

Cette extrême précision vient s'ajouter à la richesse lexicale et à la modernité des informations pour faire de ce dictionnaire un outil de grande qualité. Pourtant, il ne résout en rien les problèmes que nous avons soulevés.

D'abord parce que les remarques sont loin d'être systématiques, notamment pour ce qui concerne l'orthographe d'usage. Si *traditionalisme* fait l'objet d'une observation (« ne pas écrire **traditionnalisme* : ce mot s'écrit avec un seul *n*, contrairement à *traditionnel* »), il n'en va de même pour *rationalisme* ; *rédhibitoire* (« ne pas écrire **rhédibitoire* ») est mieux traité que *rhétorique* ; le « t » simple de *allitération* est signalé, mais non le « l » simple de *annulation* ; le « h » est explicitement proscrit pour *exorbitant*, mais il ne l'est pas pour *étymologie*, cependant qu'à l'inverse, celui de *exhiber* ou *exhumer* est passé sous silence, tout comme le « c » de *succinct* ou le « e » de *bouleverser*. Un mot difficile comme *libyque* n'est pas commenté (sans parler de *libyen*, tout simplement absent).

Surtout, rien n'est fait pour rapprocher les mots de même formation. Il est certes utile de signaler, pour *occurrence* : « Attention à l'orthographe : ce mot s'écrit avec deux *c* et deux *r* », mais aucune référence n'est faite aux autres mots contenant l'élément -CURR-. Les préfixes ne figurent pas à l'ordre alphabétique, non plus que les finales : le lecteur constatera que *s'époumoner* s'écrit avec un « n » et *sermonner* avec deux « n », mais sans qu'un article générique de type -ONER/-ONNER l'aide à mettre en perspective les différentes graphies. Cela supposerait que les « éléments » puissent bénéficier d'entrées en bonne et due forme. Or, sur ce point précis, le nouveau dictionnaire se situe en retrait par rapport aux ouvrages antérieurs, à commencer par celui de Jouette, dont il est censé prendre la suite. On chercherait en vain l'équivalent d'un article comme -IONAL/-IONNAL/-IONNEL, qui permettait, précédemment, d'avoir une vue d'ensemble sur une série problématique. Il est vrai que les éléments grecs et latins sont identifiés dans une des annexes mais ils ne font l'objet d'aucun rappel dans les entrées du dictionnaire (les seuls renvois concernent les tableaux de conjugaison) : un article comme *misanthrope* reste donc clos sur lui-même. Il résulte de tout cela une atomisation de l'information qui va précisément en sens inverse de nos propositions.

Le même type de remarque vaudrait pour l'orthographe grammaticale, même si cette dernière est traitée de façon plus systématique. Le refus de toute factorisation conduit à

un émiettement des commentaires – comme il arrive pour les verbes en *-ier*, qui donnent lieu, sous chaque entrée, au même type d’observation :

abrier v. tr. (conjug 7) CONJUG Ne pas oublier le deuxième *i* aux première et deuxième personnes du pluriel de l’imparfait de l’indicatif et du subjonctif présent : *nous abriions, vous abriiez*. Les formes *abriions, abriiez* (indicatif présent) et *abriions, abriiez* ont une prononciation très proche. Ne pas oublier le *e* après le *i* au futur et au conditionnel présent : *j’abrierai, j’abrierais*.

Et ainsi de suite, *mutatis mutandis*, pour les centaines de verbes qui relèvent de ce modèle... D’autres types de conjugaison donnent lieu à des remarques analogues – ce qui n’exclut pas les lacunes (aucune mention n’est faite de certaines difficultés génératrices de fautes : *qu’il voie* ou *qu’il croie* [-*e* et non -*t*], *j’exclurai* [sans *e*], *vous dites* [sans accent au présent], etc.).

Le même principe de répétition quasi littérale des commentaires se retrouve à d’autres niveaux de la description, par exemple pour les mots ethniques (de *acadien* à *zoulou* : « L’adjectif s’écrit sans majuscule [...]. Le nom s’écrit avec une majuscule uniquement quand il désigne une personne... ») ou pour les marques déposées (de *Abribus* à *Zodiac* : « Comme tous les noms déposés, ce mot doit s’écrire avec une majuscule [...]. Toutefois, on le trouve fréquemment employé comme nom générique sans respect de la règle... »). Des formules identiques réapparaissent, page après page, article après article... Elles ont le mérite de répondre de façon immédiate aux questions du lecteur, mais leur accumulation ne remplace pas l’absence de synthèses (les annexes, déconnectées du dictionnaire, n’y pourvoient que partiellement). L’introduction d’entrées génériques dans la nomenclature (par ex. *-IER* ou *ETHNIQUES*) permettrait de regrouper les propriétés ici décrites au fil des mots, pour les appréhender à un niveau plus général ; et le renvoi des unités lexicales vers ces mêmes entrées favoriserait la perception de la cohérence du système.

Ces observations ne diminuent en rien l’intérêt et l’originalité du nouveau dictionnaire. Simplement, elles montrent que la voie reste ouverte pour un autre type de réalisation.

BIBLIOGRAPHIE

Anti-fautes d’orthographe : 65 000 mots (2008) : Paris, Larousse, 763 p. [Cet ouvrage prend la suite du *Vérificateur d’orthographe* (1998).]

AUGÉ Claude et Paul (1912) : *Larousse de poche. Dictionnaire d’orthographe et de prononciation*. Paris, Larousse, 1289 p. L’ouvrage a donné lieu à de nombreuses éditions : on le retrouve en 1918 (6^e édition, 1304 p.) et jusqu’en 1935. C’est cette dernière édition que nous avons consultée.

Bescherelle. *L’orthographe pour tous* (2006) : Paris, Hatier (non paginé). Cette édition prolonge et modernise « Le Nouveau Bescherelle 2 » paru en 1980 (*L’Art de l’orthographe : les 26 pièges de l’orthographe, lexique de 2000 homonymes, dictionnaire orthographique*).

- BLED Odette et Édouard (avec le concours de) (1985) : *Dictionnaire d'orthographe : « Tous les mots du français courant »*. Paris, Hachette, 253 p. Réédité chez Marabout, coll. Marabout service, en 1989 (245 p.).
- CATACH Nina, GOLFAND Jeanne, DENUX Roger (1971) : *Orthographe et lexicographie*, tome 1 (Variantes graphiques, mots latins et grecs, mots étrangers). Paris, Didier, 333 p.
- CATACH Nina (avec la collab. de Jeanne GOLFAND et Roger DENUX) (1981) : *Orthographe et lexicographie. Les mots composés*. Paris, Nathan, 350 p.
- CATACH Nina (sous la dir. de) (1995) : *Dictionnaire historique de l'orthographe française*. Paris, Larousse, 1327 p.
- DENIS Delphine., SANCIER-CHATEAU Anne et HUCHON Mireille (1997) : *Encyclopédie de la grammaire et de l'orthographe* (Livre de Poche, La Pochothèque, Librairie Générale Française, 1310 p.). Cet ouvrage juxtapose deux sections indépendantes : « Grammaire du français », par D. Denis et A. Sancier-Chateau ; « Orthographe et conjugaison » par M. Huchon (reprise d'un ouvrage antérieur : v. Huchon 1992).
- Dictionnaire d'orthographe et de difficultés du français* (2010) : Paris, Le Robert, 1144 p. Direction éditoriale : D. Le Fur. Rédaction : É. Trouilleux et G. Moinard.
- Dictionnaire orthographique : les 50 000 mots du français courant* (1995) : Paris, Larousse, coll. Larousse de poche, 341 p.
- DOURNON Jean-Yves (1974) : *Dictionnaire d'orthographe et des difficultés du français*. Paris, Hachette. Repris en 1982, Livre de Poche, Librairie Générale Française, 648 p.
- DOURNON Jean-Yves (1996) : *Le dictionnaire des difficultés du français*. Paris, Hachette, 656 p. [C'est la continuation de l'ouvrage précédent, enrichi d'environ 10 000 mots ou expressions.]
- GIRODET Jean (1981) : *Dictionnaire du bon français*. Paris, Bordas, 896 p. Repris sous le titre *Dictionnaire Bordas des pièges et difficultés de la langue française*.
- Guide de poche orthographe : « La réponse immédiate à toutes les questions »* (2005) : Paris, Larousse, 476 p. Conception et rédaction des fiches d'orthographe : F. Rullier-Theuret.
- HANSE Joseph (1983) : *Nouveau Dictionnaire des difficultés du français moderne*. Paris-Gembloux, Duculot, 1014 p.
- HUCHON Mireille (1992) : *Encyclopédie de l'orthographe et de la conjugaison*, Livre de Poche (Les Usuels de Poche), Librairie Générale Française, 572 p. Réédité en 1997. Voir D. Denis *et al.* (1997).
- JOUETTE André (1980) : *Dictionnaire d'orthographe et de grammaire* (« TOP, toute l'orthographe pratique »). Paris, Nathan (coll. Pluriguides Nathan), 764 p. Éd. revue et augmentée en 1986. Réédité en 1989 sous le titre *Dictionnaire de l'orthographe : tous les pièges et difficultés de la langue française*.

- JOUETTE André (1993) : *Dictionnaire d'orthographe et expression écrite*. Paris, Le Robert (coll. Les Usuels du Robert), 774 p. Dernière édition parue en 2006. [Par rapport à la version précédente, le dictionnaire a été « complété par un vocabulaire plus étendu et des aperçus nouveaux ».]
- JOUETTE André (1995) : *Dictionnaire d'orthographe*, Paris. Le Robert (coll. Les Usuels du Robert, Poche), 1010 p. Nouvelle présentation, 2007. [Cet ouvrage reprend le texte de l'édition reliée (voir ci-dessus), « en l'allégeant toutefois de certains tableaux ».]
- MATHIEU-COLAS Michel (1990) : « Orthographe et informatique : Établissement d'un dictionnaire électronique des variantes graphiques », *Langue française*, 87, p. 104-111.
- MATHIEU-COLAS Michel (1993) : *Dictionnaire électronique des mots à trait d'union. Problèmes de lexicographie informatique*. Thèse de doctorat, Université Paris 13, 2 vol., 351 p. + dictionnaire 376 p.
- Orthographe*, « Guides Le Robert & Nathan » (1995) : Paris, Nathan ; rééd. Nathan/Vuef 2001, 319 p.
- REY-DEBOVE Josette (sous la dir. de) (2004) : *Le Robert Brio. Analyse des mots et régularités du lexique*. Paris, Le Robert, 1897 p.
- SÈVE André (1950) : *Ortho, dictionnaire orthographique. Orthographe d'usage, 35 000 mots de vocabulaire, règles usuelles de grammaire, de syntaxe, conventions diverses, à l'intention de tous ceux dont le métier est d'écrire...* [titre en couverture : *Dictionnaire orthographique et grammatical*]. Avec la collaboration de Jean Perrot, Préface de R.-L. Wagner, Chambéry, Edsco, 640 p. L'ouvrage connaîtra de nombreuses rééditions (sans parler des changements d'éditeur : successivement X.-G. Boyer, à Nice, puis les Éditions sociales, à Paris). La 2^e édition, en 1955, affiche seulement « 32 000 mots de vocabulaire ». À partir de la 9^e (1963), apparaît le titre *ORTHO VERT*. On trouve encore une 21^e édition en 1988-1990 (Éd. sociales/Messidor).
- SOMMANT Line (2005) : *Dictionnaire d'orthographe*. Pocket (« Les guides Pocket Classiques »), 478 p.
- Vérificateur d'orthographe (le). 63 000 mots du français. Comment les écrire sans fautes*, (1998) : Paris, Larousse, 442 p.
- Vérifiez votre orthographe : 64 000 mots* (« Votre correcteur de poche ») (2008) : Paris, Le Robert, 503 p. Rédaction : Dominique Le Fur et Jennifer Rossi. Nouvelle éd. en 2010.
- Vocabulaire orthographique Larousse* (1938) : Paris, Larousse, 272 p. On enregistre encore une 21^e édition en 1953.
- Vocabulaire orthographique : 50 000 mots du français courant* (1983) : Paris, Larousse, 331 p. [La nomenclature est identique à celle du *Petit Larousse* paru la même année.]